

CPES 2026 2027

Domaine Musique ancienne

Instruments

DÉROULEMENT DES ETUDES

- > 2 à 3 ans
- > 750 heures au moins à valider (125h par semestre sur 3 ans)
- > Possibilité de valider le DNEM en parallèle

DISCIPLINES OBLIGATOIRES

Dominante

- > Instrument
- > Travail avec accompagnateur (pour les disciplines concernées)

Complémentaire Culture

- > Formation Musicale, jusqu'à validation du 3C2
- > 1 module de culture à choisir parmi l'offre de modules culture validant le DN ([Voir liste des modules](#))
- > Ateliers culture musique ancienne répartis sur la 1ère année : Accords et tempéraments,, Lecture de fac simile et traités, Ornementation italienne XVIIème, Rhétorique
- > Module Prépa concours enseignement sup Musique ancienne

Complémentaire Mise en situation artistique

- > Pratique collective : Musique de chambre et/ou Consort
- + Orchestre baroque (1 session)
- > Projet de classe et/ou de département

Complémentaire Environnement professionnel et culturel

(voir document spécifique)

- > Chaque année du cycle
 - 1 Conférence Environnement professionnel au choix
 - 1 Conférence culture au choix
 - 1 Rencontre professionnelle au choix
- > 1 fois dans le cycle
 - Forum des métiers

DISCIPLINES AU CHOIX TOUT AU LONG DU CYCLE

Enrichir son cursus selon son projet

- > Modules spécifiques et pratiques d'ensemble , au choix parmi toute l'offre du conservatoire
- > Masterclass hors dominante
- > Conférences
- > Ateliers corporels (SESAME)

Aller à la rencontre des publics, créer, découvrir

- > Projets (création, médiation, projets transversaux), concerts, spectacles ...

CREDIT D'HEURES *(voir document spécifique)*

Les différentes disciplines sont évaluées en contrôle continu. Chaque discipline crédite des heures.

Le suivi assidu de toutes les disciplines du cycle valide par conséquent le nombre d'heures nécessaires.

REPRISE DES ACQUIS ANTERIEURS

Une validation des acquis antérieurs est possible pour la Formation Musicale (FM) et les disciplines de culture.

Elle se fait au cas par cas, sur demande et sur présentation de justificatifs (provenant d'un CRR, CRD, Licence musicologie ou établissement équivalent à l'étranger)

VALIDATION DU DNEM

Evaluation continue

- > UV Formation Musicale 3C2
- > UV Culture musique ancienne

Ateliers culture musique ancienne

- > UV Culture générale

1 module culture sur 2 semestres (figurant dans l'offre de modules culture validant le DN)

- > UV Pratique collective

4 semestres dont au moins 2 de musique de chambre

Dossier de l'élève : Rédaction au cours du cycle d'un document de quelques pages sur un sujet au choix, lié au cursus suivi. Le dossier est transmis au jury du récital.

Evaluation terminale devant jury extérieur

- > UV instrumentale

Récital d'une durée de 20 à 25 mn comportant des œuvres de styles différents, incluant une œuvre faisant appel à des techniques de composition et d'écriture contemporaine et un projet personnel de créativité.

L'UV instrumentale peut être présentée deux fois dans le cycle.

Le DNEM est obtenu quand toutes les UV sont validées.